

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER**

**LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE**

Veillez lire l'ensemble des pièces à fournir et joindre à votre demande les justificatifs correspondants. **Les pièces exigées sont indispensables** pour que votre dossier soit considéré comme **complet**. Certaines pièces sont demandées pour déterminer le nombre d'UTA à prendre en compte sur l'exploitation et calculer la dimension économique de l'exploitation pour la comparer aux demandes concurrentes. Leur **absence peut vous pénaliser** soit en ne prenant pas en compte la main d'œuvre salariée dans le calcul des UTA, soit en vous considérant dans la dernière priorité en tant qu'actif travaillant à temps complet à l'extérieur. Enfin d'autres pièces demandées correspondent à des situations particulières permettant de **relever d'une priorité ou d'une sous-priorité spécifique du SDREA** (installation, agriculture biologique, restauration du plan d'épandage, compensation de terres, reprise par le conjoint, terres en ZSCE, réinstallation après expropriation...); en l'absence de ces pièces, la demande ne pourra pas être classée au titre de ces priorités ou de ces sous-priorités et de ce fait **votre demande pourra être considérée comme moins prioritaire que celles des concurrents**.

Thème	Exigibilité de la pièce	Pièces à joindre
Formulaire et annexes	Exigé	Formulaire de demande et annexes 4-1, 4-2, 4-4, et selon le cas 4-3 dûment complétés
Information du propriétaire	Exigé	Si le propriétaire n'a pas signé sur l'annexe 4-2, la lettre d'information est à adresser aux propriétaires. La copie de cette lettre et la preuve de dépôt en recommandé sont à joindre au dossier. En cas d'indivision, informer tous les membres (usufruitiers et nus propriétaires)
Productions non référencées (cf verso annexes 4-3 et 4-4)	Si concerné, exigé (vente directe, activités diverses...)	Justificatif attestant du chiffre d'affaires
Information du cédant	Demandé	Si le cédant n'a pas signé l'annexe 4-1 de la demande, la lettre de demande est à adresser au cédant. La copie de cette lettre et la preuve de dépôt en recommandé sont à joindre au dossier
Parcellaire cédant	Demandé	Relevé parcellaire MSA du cédant ou relevé de propriété des parcelles demandées
ICPE hors-sol objet de la demande	Si concerné, exigé	Récépissé de déclaration ou arrêté d'autorisation ICPE
ICPE des ateliers de productions animales mis en valeur par le demandeur	Si concerné, demandé	Récépissé de déclaration ou arrêté d'autorisation ICPE
<b>Pièces à joindre pour la prise en compte des actifs de l'exploitation (UTA) dans le calcul de la dimension économique de votre exploitation et la classer en cas de demandes concurrentes</b>		
Main d'œuvre salariée et/ou conjoint collaborateur	Si concerné, exigé	Attestation d'affiliation à la MSA précisant "CDI" et le temps de travail en % pour les salariés ou copie du contrat de travail Attestation MSA précisant le statut pour le conjoint collaborateur
Pluriactivité de l'associé exploitant et/ou conjoint collaborateur	Si concerné, exigé	Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur lequel figurent les revenus agricoles et non-agricoles <b>et</b> copie du contrat de travail
Retraité : actif ayant atteint l'âge légal de la retraite	Si concerné, exigé	Déclaration sur l'honneur attestant la non-perception de pension de retraite au moment du dépôt <b>et</b> copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition où figurent les revenus déclarés

**Pièces à joindre pour que votre demande soit classée en cas de demandes concurrentes dans une des priorités ou sous-priorités du SDREA**

P1-1-1 Réinstallation	Si concerné, demandé	Justificatifs prouvant le départ non volontaire (expropriation...) et la perte de surface
P1-1-2 Reprise par le conjoint	Si concerné, demandé	Justificatifs MSA attestant de la durée d'affiliation et de son statut
P1-2 Installation	Si concerné, demandé	Diplôme, titre ou certificat enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou au BPREA, procurant une qualification correspondant à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole ou d'un diplôme reconnu par un État membre de l'Union européenne ou par un État faisant partie de l'accord sur l'Espace économique européen conférant le niveau IV 3P agréé Attestation de réalisation du stage 21 heures Prévisionnel réalisé par un centre de gestion ou à défaut étude économique de nature à justifier du sérieux et de la réalité du projet (selon modèle régional)
P2 Exploitation située en BVAV	Si concerné, demandé	Preuve d'engagement sur les axes du programme d'actions
P2 bis Exploitation concernée par une ZSCE dans un périmètre de captage prioritaire	Si concerné, demandé	Preuve d'engagement sur les axes du programme d'actions
P3-2 Échange parcellaire	Si concerné, demandé	Avis CDAF le cas échéant, à défaut justificatifs démontrant les améliorations parcellaires
P3-3 Demande de foncier complémentaire en vue de réaliser des échanges parcellaires	Si concerné, demandé	Justificatifs démontrant les améliorations parcellaires et accord des exploitations et des propriétaires concernées par les échanges (privilégier le dépôt simultané de l'ensemble des dossiers concernés par l'échange)
P3-4 Proximité de bâtiments d'élevage	Si concerné, demandé	Plan permettant de localiser l'ensemble des bâtiments d'élevage de l'exploitation en faisant apparaître le bâtiment principal*, le-s type-s d'atelier-s ainsi que le parcellaire exploité et demandé *bâtiment principal : en lait = bâtiment comportant l'installation de traite, sinon bâtiment logeant le plus d'animaux reproducteurs ou, à défaut le bâtiment ou groupe de bâtiments avec l'effectif le plus important
P4 Compensation	Si concerné, demandé	Justificatifs prouvant le départ non volontaire (expropriation...) et la perte de surface
P5 Parcelles enclavées ou de liaison	Si concerné, demandé	Plan permettant de localiser les parcelles enclavées ou de liaison
P7 Installation secondaire aidée	Si concerné, demandé	Diplôme, titre ou certificat enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, de niveau égal ou supérieur au baccalauréat professionnel spécialité « conduite et gestion de l'exploitation agricole » ou au BPREA, procurant une qualification correspondant à l'exercice du métier de responsable d'exploitation agricole ou d'un diplôme reconnu par un État membre de l'Union européenne ou par un État faisant partie de l'accord sur l'Espace économique européen conférant le niveau IV 3P agréé Attestation de réalisation du stage 21 heures Prévisionnel réalisé par un centre de gestion ou à défaut étude économique de nature à justifier du sérieux et de la réalité du projet (selon modèle régional)
Sous-priorité agriculture biologique	Si concerné, demandé	Exploitation du cédant et/ ou du demandeur engagée en agriculture biologique : dernière attestation de contrôle de l'organisme certificateur ou attestation d'engagement en agriculture biologique
Sous priorité perte de plan d'épandage	Si concerné, demandé	Exploitation voulant restaurer son plan d'épandage pour rester non assujéti au traitement des effluents : justificatifs d'un besoin de restauration de plan d'épandage